



N° 1911 - 18/12/2025  
www.maisondelartisan.fr

  
**Maison de l'Artisan**  
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

## Sommaire

### Page 2 :

- Vidéosurveillance : quelles règles à respecter ?
- L'enregistrement clandestin et le licenciement

### Page 4 :

- Sur nos réseaux : un invité d'honneur pour notre concours de la meilleure galette

# Les entreprises de proximité, forces vives des territoires

Du 18 au 20 novembre 2025, l'U2P a pris place au Salon des Maires à Paris, affirmant l'importance cruciale de l'économie de proximité dans le développement de nos territoires. Forte de ses 3,4 millions d'entreprises — artisans, commerçants et professionnels libéraux — l'U2P s'est engagée à défendre et valoriser le rôle premier de ces acteurs dans la vie locale.

Le Salon a réuni pendant trois jours, 65 672 visiteurs et 1 380 exposants. Le stand de l'U2P a vibré au rythme des débats, des rencontres et des démonstrations mettant en lumière la diversité et la modernité des métiers de proximité.

Dès l'ouverture du Salon, le Président de l'U2P a dévoilé les 17 propositions pour les élections municipales 2026, livre blanc où l'U2P partage des propositions concrètes pour construire ensemble un modèle de société à taille humaine, fondé sur le travail, la solidarité et l'ancrage local.

Le stand de l'U2P s'est révélé être un véritable espace de dialogue où notamment, dans cette période de fortes incertitudes, **deux ministres ont échangé avec le Président de l'U2P, Michel Picon** : Serge Papin, ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat et Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail et des Solidarités.

Pendant ces trois jours, l'U2P a assuré une large visibilité de ses prises de parole et débats via son plateau TV : 29 débats ont été retransmis sur U2P TV, permettant à tous ceux qui n'étaient pas présents de suivre les réflexions et propositions en faveur de l'avenir des territoires. Grâce à ces échanges, les enjeux concrets des artisans, commerçants et professionnels libéraux ont pu être portés directement auprès de ceux qui bâtissent l'avenir des collectivités.

Les débats visaient à apporter des solutions concrètes au profit des entreprises de proximité : revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, transition numérique, sécurité, etc. De plus, tout au long de l'événement, l'U2P a pu accueillir de manière informelle sur son espace des élus et décideurs comme Vincent Jeanbrun, Élisabeth Borne, David Lisnard, Xavier Bertrand, Édouard Philippe, Michaël Delafosse, Christelle Morançais.

L'U2P a ainsi remercié l'ensemble des responsables publics et institutionnels venus écouter la voix du terrain et s'ouvrir aux réalités des TPE-PME de proximité. En outre, chaque jour du salon a été marqué par des animations conviviales et des démonstrations métiers : un boucher en pleine préparation de viande snackée, un boulanger façonnant des gâteaux secs, un primeur découpant des fruits, un fromager et un caviste proposant des dégustations, des élèves traiteur mettant leurs plats à l'honneur... Sans oublier des interventions autour des services, avec des séances de maquillage pour les intervenants du plateau U2P TV.

Cette participation au Salon des Maires 2025 confirme l'importance de l'économie de proximité comme levier de cohésion, d'emploi et de dynamisme local. L'U2P, fidèle à sa mission, continuera d'être le porte-voix des TPE et PME qui font la force et le quotidien de la France de tous les territoires.





## Vidéosurveillance : quelles sont les règles à respecter ?

Vous envisagez de mettre en place une vidéosurveillance dans vos locaux. La démarche peut être légitime et utile, mais est-ce possible juridiquement ? Les risques étant importants, voici les étapes à respecter.

### Evaluer l'intérêt du dispositif

Même au temps et au lieu de travail, le salarié garde le droit au respect de sa vie privée. La vidéosurveillance ne doit pas porter une atteinte trop forte aux libertés du salarié et être proportionnée au but recherché.

Le système de surveillance vise-t-il à sécuriser les biens contre les vols ou les dégradations (stock, hangar, boutique...) ? les personnes (risque d'agression...) ? présente-t-il une utilité autre sur le plan RH ?

**En aucun cas le système de vidéosurveillance ne doit conduire à une surveillance permanente des salariés.**

### Valider les contraintes techniques

Le but de la vidéosurveillance étant défini, il s'agit de convenir avec le technicien le lieu d'implantation des caméras ainsi que **la zone couverte (ne pas filmer en permanence un poste de travail par exemple).**

**Si l'établissement est ouvert au public, une autorisation préfectorale est requise.**

### Anticiper la gestion informatique

Il convient d'envisager les modalités de visionnage et de stockage des images (Qui y a accès ? pendant combien de temps les images sont conservées ?).

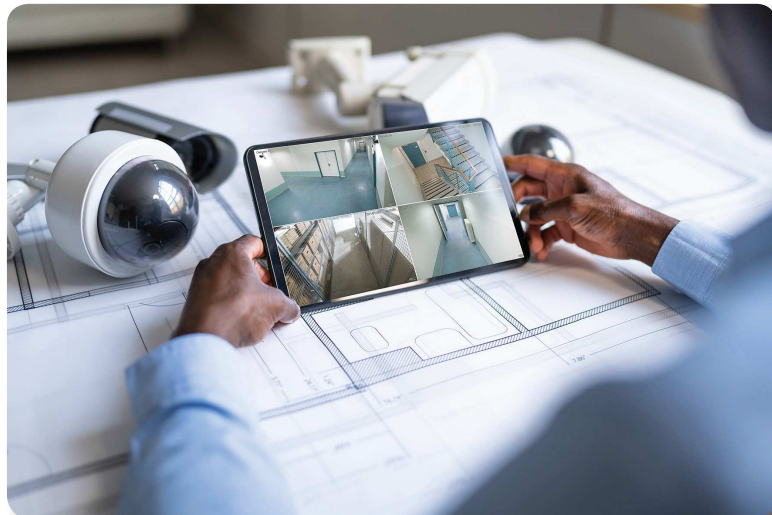
Vous pouvez être mis en demeure et sanctionné par la CNIL si le dispositif mis en place est illicite.

### Informers les salariés et les représentants du personnels

L'utilisation de la vidéosurveillance à des fins de preuve peut être rendue délicate si les règles d'information du personnel n'ont pas été respectées.

Un affichage doit être opéré en application de la réglementation européenne précisant la finalité du dispositif, la durée de conservation des images ainsi que le nom ou la qualité et les coordonnées au délégué à la protection des données.

Vous devez inscrire le dispositif de vidéosurveillance dans le registre des traitements de données.



## L'enregistrement clandestin et le licenciement

**On se demande si un enregistrement clandestin et anonyme, mais attesté par huissier, est recevable.**

**L'affaire :** deux salariés licenciés pour faute grave contestent leur licenciement fondé essentiellement sur un constat d'huissier. Ce dernier a été établi sur demande d'un membre de la société venu accompagné d'une « collaboratrice » non identifiée, si ce n'est par son seul numéro de téléphone.

Cette dernière a remis à l'huissier des enregistrements de conversations tenues par les deux salariés. Après écoute, sans pouvoir certifier l'identité des interlocuteurs, l'huissier a vérifié les transcriptions écrites et les a déclarées conformes. L'employeur ne veut pas dévoiler son identité affirmant qu'il s'agit bien d'une collègue des salariés licenciés.

**La décision :** cet enregistrement doit être écarté faute d'avoir pu identifier l'auteur de l'enregistrement clandestin. Cette pièce anonymisée, sans raison précise, n'est corroborée par aucun élément permettant d'en analyser la crédibilité et la pertinence. En effet, sans l'identification de cette collègue qui est la seule personne en mesure d'attester des conditions des enregistrements, les juges ne peuvent assurer la mise en balance du droit à la preuve et des droits antinomiques en présence. De plus, dans de telles conditions, rien ne permet de démontrer que ce sont bien les salariés qui ont tenu les propos retranscrits.

# Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001  
du 28 décembre 2023

**s e i d o**

AVOCATS

1065 Avenue Eole

Tecnosud 2

66100 PERPIGNAN

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société à Responsabilité Limitée dénommée « JC ESCUDER » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 2 000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet, l'activité de peinture extérieure et intérieure de tous types de bâtiments, l'activité de peinture de boiseries et de ferronneries, le ravalement de façades. Son siège est à THUIR (66300), Route de Saint Feliu d'Avall et le gérant est M. Cédric HOS-TAILLER, demeurant à TROUILLAS (66300), 1 Ter Rue des Aubépines.

La Gérance.

## ANNONCES LÉGALES

➔ PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34

## La dérive des prothèses dentaires.

Alors que près d'un quart des laboratoires français ont disparu en deux ans, l'UNPPD, l'organisation des prothésistes dentaires, membre de la CNAMS et de l'U2P, a déposé un amendement au Sénat visant à alerter sur une dérive devenue insoutenable : les prothèses dentaires produites hors d'Europe sont remboursées exactement au même niveau que celles fabriquées en France.

Une prothèse importée, c'est zéro taxe sur les salaires, zéro cotisation sociale, TVA, création de richesse ou d'emploi sur le territoire. Contrairement aux idées reçues, ces prothèses low-cost ne génèrent aucune économie pour les patients, rarement informés de leur provenance, ni pour l'Assurance maladie.



Pensez futé, Pensez entreprises de proximité !



Demandez un devis au 04.68.34.59.34

**AGC CESAME**

**Comptabilité  
Gestion  
Paie**

Partenaire des artisans  
depuis 1988

Maison de l'Artisan. 35 rue de Cerdagne. PERPIGNAN

**BANQUE  
POPULAIRE  
DU SUD**



**SOCAMA  
DU SUD**

**MAISON  
DE  
L'ARTISAN**

**Groupama**  
MÉDITERRANÉE

**viasanté**  
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE

**MAAF** **PRO**



## sur nos réseaux

### Un invité d'honneur pour notre concours de la meilleure galette des rois !

Lors de notre récent concours, la Maison de l'Artisan a eu l'immense plaisir d'accueillir Lilian Pensuet, un jeune boulanger dont le parcours force l'admiration. À seulement 21 ans, il vient de remporter le titre du Concours national du meilleur croissant au beurre 2025, et s'impose comme l'un des talents les plus prometteurs de la boulangerie pâtisserie française.

Un parcours d'exception Dès 19 ans, il a été distingué "Meilleur apprenti de France". En 2024, il a remporté le titre de champion de France du pain au chocolat. Aujourd'hui, sacré meilleur croissant au beurre de France 2025, une consécration après des années d'efforts, de passion et de rigueur. Son talent, transmis et nourri au sein d'une famille d'artisans notamment par son père, maître artisan boulanger, incarne l'excellence et le savoir-faire.

Son passage parmi nous a été une source d'inspiration et un honneur. Nous sommes fiers de pouvoir partager ce moment unique avec vous. Merci à Lilian pour sa générosité et pour avoir mis à l'honneur les valeurs de l'artisanat.



## Petites Annonces

### VENTE / LOCATION

→ Vds ADS sur Perpignan pour cause de départ à la retraite. Exploitée depuis juin 1998. Gare, aéroport, groupement radio (taxi direct) et conventionnée toutes caisses.

Pour toutes questions supplémentaires contacter le 06 14 15 63 53.

→ Vds ADS conventionnée, commune de Perpignan pour fin d'année 2025 cause retraite. Adhérent groupement "Accueil Perpignan Taxi". Prix 250K€. Contact au : 06 76 78 46 56

→ Location-gérance ADS taxi sur Font-Romeu. Tél : 06 83 35 15 21.

→ Secteur Fenouillèdes, à louer ADS + véhicule très faible kilométrage à partir du 20 janvier 2026. Loyer 1600€HT. Informations supplémentaires par mail à : damien.ribeiro@upa66.fr

### EMPLOI

→ Salon de coiffure secteur Salanque, cherche coiffeuse confirmée pour remplacement congé maternité. Contact au 04 68 63 40 51.

→ Beau garage familial à Perpignan, recrute mécanicien, recherche de pannes, entretien, distributions, embrayages... Contact au 04 68 61 06 04.

  
**Maison de l'Artisan**  
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE  
Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne  
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

Commission paritaire 0330G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle DOMENJO

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2025

Tirage : 2000 exemplaires